

7 décembre 2011

11.442

**Question Pierre Castella**

**NUR?**

Un salaire élevé se justifie si l'on cumule des responsabilités importantes, des compétences supérieures à la moyenne et des performances remarquables.

Est-ce que le Conseil d'Etat trouve normal que des collaboratrices ou collaborateurs ne répondant à aucun des critères mentionnés touchent quand même un salaire élevé?

Par exemple, plusieurs collaboratrices et collaborateurs du Bureau des Agglomérations et des Régions (BAR), qui s'occupent du projet RUN, perçoivent un salaire mensuel supérieur à 10.000 francs.